



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Suppression d'internes de médecine

Question écrite n° 603

Texte de la question

M. Fabrice Brun alerte Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur l'arrêté ministériel du 7 juillet 2024, annonçant la suppression de 1 500 postes d'internes de médecine pour la promotion 2024 et ses conséquences pour le système de santé français. Alors que le Gouvernement s'était engagé à accroître le nombre d'étudiants en médecine formés, le nombre de postes proposés aux nouveaux internes pour la rentrée universitaire 2024-2025 est en chute libre. Selon l'arrêté du 7 juillet 2024, seules 7 974 places d'internes sont à pourvoir, soit 1 510 de moins que l'année précédente. Jamais depuis 2016 le renfort d'étudiants n'aura été si faible pour les hôpitaux, dont les besoins n'ont jamais été aussi importants. Cette suppression intervient alors que le concours d'internat a subi des profondes modifications et que sa nouvelle version doit entrer en vigueur en 2024. En effet, au terme de leur cinquième année d'études, les étudiants en médecine doivent passer le concours de l'internat, leur permettant de sélectionner les spécialités espérées et les villes où elles sont proposées. Or depuis 2017, le cursus universitaire de médecine a été sujet à de profonds changements, de nombreux étudiants ont pris la décision de redoubler une année pour espérer décrocher un meilleur classement et prendre du recul sur la nouvelle mouture de l'examen, conduisant à une réduction du nombre de candidats au concours. Par ailleurs, la diminution du nombre de postes d'internes disponibles reste incompréhensible et intervient alors qu'il manque partout des médecins, particulièrement dans les zones rurales comme l'Ardèche. Autre conséquence directe de cette réforme : une majorité d'étudiants veulent effectuer leur internat à l'étranger. Au-delà de priver les établissements français d'une précieuse main d'œuvre dès cet automne, les hôpitaux seront obligés de pallier le manque en faisant appel à des praticiens diplômés hors UE (PADHUE). Dans ce contexte et alors que le système de soins est à bout de souffle, cette réduction des postes apparaît comme un nouveau coup dur dont les usagers seront les premiers impactés. Pourtant, des solutions sont possible, comme l'annulation de l'arrêté précité, l'augmentation du nombre de postes d'internes et d'étudiants en médecine et la prise en compte des besoins par territoire pour la formation des médecins. Face à ces considérations, il lui demande si le Gouvernement entend supprimer l'arrêté supprimant ces 1 500 poste d'interne en médecine et quelles solutions il compte mettre en place afin d'améliorer l'offre de soins en tous points du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Fabrice Brun](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 603

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2024](#), page 5268